



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE organise le 12 mars 2023  
avec le concours du SAN (sport auto normand) un slalom dénommé:

### 4ème SLALOM NORMAND DE LESSAY 2023

Cette compétition compte pour:

- La coupe de France des slaloms 2023
- Le championnat de la ligue du Sport Automobile de Normandie
- Le Challenge de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par :

- Ligue de Normandie sous le permis d'organisation n°
- La FFSA sous le permis d'organisation n°

organisateur technique

NOM : **SPORT AUTO NORMAND**

Adresse : 5 résidence Diderot TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

Les organisateur s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment , le titre 1 des prescriptions générales édictées la **FFSA**

### ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P OFFICIELS

Président du collège des :	Mme LEVALLOIS Laetitia	Licence n° 245180	1314
Commissaire Sportifs:	Mme LE MASLE Danielle	Licence n° 1087	1314
Commissaire Sportifs:	M. BOUCHARD Christian	Licence n° 35065	1311
Directeur de Course:	M. GIRARD Roger	Licence n° 23809	1305
Adjoint ou Adjoint à la DC :	M. FRANÇOISE Jacky	Licence n° 115323	1318
Commissaire Technique: (B au minimum)	M OLLIVIER Claude	Licence n° 16353	1303

VISA LIGUE N° 14

EN DATE DU 13/12/2022

VISA FFSA N° 3

EN DATE DU 13/12/2022

Commissaires techniques adjoints C:	M. TOUPET Michel	Licence n° 40894	1314
Charges des relations avec les concurrents	M. LETELLIER Rémy	Licence n°17209	1305
Chronométrateur	M. HAREL Hervé	Licence n° 230034	1314

## 2.2P HORAIRES

Clôture des engagement : le mardi 07 mars 2023  
Publication de la liste des engagées le jeudi 09 mars 2023

Vérification administratives le samedi 11 mars 2023 de 16h00 à 19h30  
le dimanche 12 mars 2023 de 7h00 à 08h00  
Lieu: parking piste de karting de LESSAY

1ère réunion du collège des commissaires sportifs: le dimanche 12 mars 2023 à 8h00

lieu: bureau du karting

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : à 8h15  
Essais non chronométrés: le dimanche 12 mars 2023 de 08h15 à 09h00  
Essais chronométrés: le dimanche 12 mars 2023 de 09h00 à 10h45  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : à 11h15

## COURSE:

- °1ère manche : le dimanche 12 mars 2023 à partir de 11h15
- ° 2ème manche: le dimanche 12 mars 2023 à partir de 13h45
- ° 3ème manche : le dimanche 12 mars 2023 à l'issue de la 2ème manche
- ° 4ème manche : le dimanche 12 mars 2023 à l'issue de la 3ème manche

( SOUS RÉSERVE DU NOMBRE DE CONCURRENTS )

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifié par la Direction de Course. les concurrents en seront informés par affichage  
Seule une reconnaissance pedestre est autorisée

Si, quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réserve le droit d'annuler la compétition, les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

## **ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 120, dont 10 peuvent être réservées aux Groupes;

**loisir, VHC et Fol Car**

Pour les pilotes Fol Car, une licence à la journée (TPRS) est obligatoire.

Les groupes et classe admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des slaloms (voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes

### **4.2P ECHAPPEMENT**

Voir règlement Standard des Slaloms

## **ARTICLE 5P PUBLICITES**

Voir règlement Standard des Slaloms .

Publicité obligatoire (non rachetable): Néant.

Publicité optionnelle: Néant.

### **1.5P**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée

## **ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des règles Techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions

### **6.1P PARCOURS**

Le 4ème Slalom Normand de LESSAY a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être **obligatoirement inclus** dans ce présent règlement

La course se déroulera en 4 manches (**sous réserve**)

Procédure de départ; chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement Standard des Slaloms.

Départ: entrée piste de karting.

Arrivée: sortie piste de karting

Longueur du parcours 1 900 mètres

### **6.5P PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés à l'extérieur du site du karting

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de : 17h00 samedi 11 mars 2023

Les remorques devront être garées au stand de chaque pilote.

### **6.6P PARC FINAL**

Voir article 1.2p

## 6.P . TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés:

- Pendant les essais et la course, au parc départ: affichage au secrétariat
- Pendant les vérifications, au parc des vérifications: affichage au secrétariat
- Pendant le délai de réclamation, après l’arrivée: au secrétariat

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents, sur le tableau d’affichage, leurs seront opposables. Les pilotes assurent, seuls, les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ

## 6.8P PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

- Lieu: salle du karting
- Téléphone de permanence 06 34 77 14 32
- Centre de secours le plus proche centre de secours de LESSAY
- Lieu: LESSAY téléphone; 18 ou 112

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L’EPREUVE

Conforme au règlement Standard des Slaloms

## 7.3P. COURSE

**ROUTE DE COURSE :** La route de course est matérialisée soit par des bordures, soit par des bandes de peinture. À tout moment, les voitures doivent conserver les quatre roues entièrement sur la partie de la piste /route entre les bordures ou les bandes de peinture. L’usage des bas-côtés

même carrossables, est strictement interdit, hors cas de force majeure

**APRÈS ARRIVÉE:** La route de course doit être respectée jusqu’au retour vers le parc concurrent, sauf cas de force majeure (à l’appréciation du Collège des Commissaires Sportif)

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point **STOP** pour entrer dans le parc.

## 7.4.P ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition

## ARTICLE 8P PENALITES

Conforme Au règlement standard des slaloms

Pénalités appliquées par le directeur de Course:

- Quille renversée ou déplacée ..... Pénalité de 1 secondes par quille
- Chicane manquée ou erreur de tracé ..... Non prise en compte de la manche
- Quille **STOP** renverse, déplace ou dépasse..... 10 secondes de pénalité
- Non -respect de la route de course..... Non prise en compte dans la manche
- Ordre de passage non respecté dans la manche..... 5 secondes de pénalité
- Non présence de la voiture au parc fermé d’arrivée ..... Disqualification par le collègue

Affichage des résultats provisoire le Dimanche 12 mars 2023 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

lieu: Salle du Karting

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition, sous peine d'exclusion d'office)

Lieu: Parc Concurrents

Remise des prix, le Dimanche 12 mars 2023 à 19h00, lieu: salle du karting

### 1.3P. vérifications voir article 1.2P

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : Garage des Flamands SASU GUERIN Johnny 361 Rue Jean Moulin 50110 Tourlaville  
Taux horaire de la main d'oeuvre: 70€ TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français)

### ARTICLE 3P .CONCURRENTS ET PILOTES

Voir article R 331.10 et A 331.32 du code du sport

### 3.1P ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution de présent règlement, à l'adresse suivante

**M Guerin Bruno**  
**5 résidence diderot**  
**TOURLAVILLE**  
**50110 CHERBOURG EN COTENTIN**  
**TEL: 06.34.77.14.32 / mail: sasguerin@oulook.fr**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum des participants, fixé à l'article 4.1P aura été atteint, et au plus tard, le mardi 07 mars 2023 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 190.00€, réduits à 95.00€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Les engagements devront **obligatoirement** être correctement remplis et être accompagnés des frais de participation chèque

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleur manche

Les classement provisoirs seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante:

- \* 1 classement général ( hors loisir, VHC,Classic et Fol Car)
- \* 1 classement général féminine
- \* 1 classement pour chacun des groupes,comme défini à l' article 4.1 du règlement standard
- \* 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard
- \* 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir
- \* 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- \* 1 classement pour les voitures de la catégorie Flo Car

Les classement, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l' heure d' affichage des classement provisoires

Une attribution de points aura lieu, conformément au règlement de la Coupe de France des slaloms

## **ARTICLE 10P.PRIX**

### **10.1 TROPHÉES**

Néant.

### **10.2P PRIX**

Néant:

### **10.3P COUPES**

il sera attribué 1 coupe ou un lot de la façon suivante:

- Aux trois premiers du scratch.
- Aux trois premiers de groupe et classe
- Aux commissaires de piste.
- A la première féminine
- Au premier des Loisir/VHC/Classic/Fol Car.

Les coupes ne seront pas cumulables

### **10.4P PODIUM ( FACULTATIF)**

Voir article 1.2P

### **10.5P REMISE DES PRIX ET COUPES**

La remise des coupes aura lieu le 12 mars 2023, vers 19h00 au secrétariat du karting